

Lettre d'Alain Juppé et de Klaus Kinkel à la Présidence de l'Union européenne (Bruxelles, 8 novembre 1993)

Légende: Le 8 novembre 1993, Alain Juppé, ministre français des Affaires étrangères et son homologue allemand Klaus Kinkel soumettent à la Présidence de l'Union européenne leur réflexion pour un règlement pacifique du conflit en ex-Yougoslavie.

Source: La politique étrangère de la France. Texte et documents. Novembre-Décembre 1993. Paris: Ministère des Affaires étrangères-Service d'Information et de Presse.

Copyright: (c) Ministère des Affaires étrangères de la République Française

URL:

http://www.cvce.eu/obj/lettre_d_alain_juppe_et_de_klaus_kinkel_a_la_presidence_de_l_union_europeenne_bruzelles_8_novembre_1993-fr-75ffb7d-e41f-48cf-8082-6a5db981110a.html

Date de dernière mise à jour: 14/09/2012

Lettre des ministres des Affaires étrangères allemand et français sur la Yougoslavie à la Présidence de l'Union européenne (Bruxelles, 8 novembre 1993)

Monsieur le Ministre,

La France et l'Allemagne, dans une lettre du Chancelier et du Président de la République, établie en accord avec le Premier ministre et adressée le 27 octobre 1993 au Premier ministre Jean-Luc Dehaene, proposent en ce qui concerne la mise en œuvre de la politique étrangère et de sécurité commune, que les Douze développent rapidement une politique commune cohérente avec pour objectif une trêve durable et un règlement de paix dans l'ex-Yougoslavie. Nous souhaitons à ce propos soumettre à nos partenaires les réflexions suivantes :

1. Nous avons pris connaissance avec grand intérêt de la présentation faite par Lord Owen, au cours du Conseil Affaires Générales du 26 octobre 1993, de l'état des négociations de paix. Nous soutenons les efforts des Coprésidents. Nous saluons le concept qu'ils présentent de « globalisation ». Celui-ci correspond à l'approche qui est celle de la Conférence de Londres. Seule une solution générale de tous les problèmes posés dans l'ex-Yougoslavie permettra d'aboutir à une paix durable dans cette région en détresse.

Les récentes consultations des Coprésidents ont, il est vrai, confirmé que la préparation d'une Conférence centrée sur la globalisation souhaitée exigera encore beaucoup de temps. Le Secrétaire général des Nations unies évoque également à ce propos la période du printemps prochain.

Pendant ce temps, la Bosnie-Herzégovine menace de sombrer dans une catastrophe humanitaire cet hiver et le risque de guerre dans les territoires croates sous mandat de la FORPRONU ne cesse d'augmenter.

Nous ne pouvons assister à cette évolution sans réagir. C'est pourquoi, et tel est l'avis des Coprésidents, une action à deux branches est nécessaire. Parallèlement à la préparation minutieuse et indispensable de la « Conférence de globalisation », qui ne pourra avoir lieu que lorsque de véritables chances de succès auront été réunies, la priorité doit être donnée, avec une fermeté particulière, à :

- la sécurité de l'acheminement de l'aide humanitaire à la Bosnie-Herzégovine,
- une solution pour la Bosnie-Herzégovine fondée sur le « paquet de Genève » et un modus vivendi pour les « territoires croates sous mandat de la FORPRONU » afin, à titre d'étape intermédiaire, d'en éloigner les risques de guerre.

2. Nous sommes conscients de l'importance des difficultés. Néanmoins, les Douze doivent poursuivre tous les efforts relevant de leur responsabilité en faveur de cette région de l'Europe, afin d'atteindre le plus vite possible ces objectifs primordiaux et essayer, pour ce faire, d'obtenir le soutien et la participation des Etats-Unis et de la Russie. C'est pourquoi l'Allemagne et la France proposent à leurs partenaires ce qui suit :

(a) aide humanitaire (action commune)

Les moyens financiers doivent être augmentés et il faut, à cet effet, rallier des pays tiers, avant tout les pays islamiques. Des corridors humanitaires particulièrement protégés doivent être rétablis entre la côte dalmate, et, en particulier, Sarajevo. L'aéroport de Tuzla doit être réouvert. Toutes les parties en conflit doivent donner leur accord au respect de l'inviolabilité de ces routes et de l'aéroport de Tuzla et fournir à cette fin des garanties fermes et crédibles. Le pont aérien doit être étendu à Tuzla. Il doit être mis fin aux pratiques de « prélèvements indus ». On doit s'assurer que l'aide humanitaire parvient effectivement à ceux qui en ont besoin, et non aux militaires, grâce au contrôle du transport et de la répartition finale. Les moyens juridiques existant (résolutions du Conseil de sécurité, règles d'engagement) le permettent. Nous saluons la disponibilité d'Etats membres de l'Union européenne et d'autres contributeurs de troupes à participer, dans la mesure de leurs possibilités respectives, à la protection des corridors humanitaires ou bien à la fourniture d'une aide logistique.

Ces mesures devraient sans délai être élaborées par les Douze conformément à la déclaration du Conseil européen du 29 octobre. Elles devraient être portées à la connaissance du Secrétaire général de l'ONU et mises en place en accord étroit avec les Nations unies.

b) Solution pour la Bosnie :

- La guerre en Bosnie doit prendre fin. Le peuple de Bosnie ne veut pas d'un second hiver de guerre. Il veut la paix.

L'acquis des négociations du 20 septembre à bord de « l'Invincible » doit être préservé. Si le projet d'accord constitutionnel ouvre la possibilité d'un retrait d'une ou de deux des entités de « l'Union des républiques de Bosnie-Herzégovine », cette évolution ne doit pas être encouragée. Nous devons tout tenter pour parvenir à un résultat sans modification des frontières extérieures de la Bosnie-Herzégovine. Le 20 septembre, le règlement de paix a pu apparaître à portée de la main. Un nouvel effort peut être tenté auprès des différentes parties pour essayer de le conclure.

Les Musulmans bosniaques demandent un agrandissement de leur territoire, M. Milosevic semble disposé à négocier. De leur point de vue, il est, de plus, particulièrement important de bénéficier d'une offre généreuse en ce qui concerne la reconstruction et la coopération économique. En fin de compte, ils doivent obtenir la certitude qu'un accord accepté par toutes les parties, y compris les dispositions relatives aux minorités et aux droits de l'homme, sera ensuite mis en œuvre effectivement et sans tarder. Cela ne sera rendu possible que par un important dispositif d'application auquel les Etats-Unis ont récemment réaffirmé leur disponibilité de principe à participer.

Si la communauté internationale, ne se montre pas disposée à garantir sur le terrain un accord accepté par les parties et endossé par elle manifestant par là qu'elle tient à sa réalisation, cet accord resterait lettre morte. C'est pourquoi les Douze ont déjà exprimé leur disponibilité à participer à son application. Afin de faciliter l'adhésion des Musulmans, il conviendrait de réfléchir à la possibilité de lier à l'accord lui-même les dispositions relatives à sa mise en œuvre et à la reconstruction par la communauté internationale, de telle manière que les Musulmans n'aient pas à craindre d'abandonner leurs anciennes prétentions sans certitude sur l'application de l'accord.

Si les exigences territoriales actuelles des Musulmans, qui portent sur 3 à 4 % du territoire de la Bosnie-Herzégovine, étaient remplies sans pour autant que cela se traduise par leur signature du plan de paix, il conviendrait sans doute de marquer aux dirigeants de Sarajevo l'impasse de toute option militaire et les risques qu'ils prennent de s'aliéner le soutien de la communauté internationale.

La partie serbe ne fera montre, dans ce contexte, de l'indispensable flexibilité territoriale que si elle obtient la certitude que les sanctions des Nations unies seront progressivement levées en échange de progrès effectifs dans l'application du plan de paix en Bosnie. Il faudrait l'assurer que les sanctions des Nations unies seront progressivement levées en cas d'application par la partie serbe d'un paquet agréé sur la Bosnie et d'un modus vivendi dans les territoires croates. Cela pourrait, comme proposé par l'Italie, se réaliser graduellement, et d'autant plus rapidement que la partie serbe remplira avec célérité ses engagements. Cela présenterait également l'avantage d'alléger le fardeau qui pèse sur les Etats voisins de la Serbie Monténégro, ce dont ils ont un besoin urgent.

c) Territoires croates sous mandat de la FORPRONU

Le danger de guerre dans les « krajinas » augmente. Puisque, actuellement, on ne peut escompter rapidement une solution définitive, nous devrions d'abord nous concentrer sur un cessez-le-feu et des mesures de confiance conformes à la résolution 847 du Conseil de sécurité, constituant un modus vivendi qui écarte le danger de guerre et qui, en même temps, constitue une étape intermédiaire vers une solution définitive.

La France et l'Allemagne affirment leur disponibilité, quand les résultats des efforts actuels de la Conférence feront apparaître clairement une telle évolution et lorsque les co-Présidents le souhaiteront, à participer

activement à l'élaboration prochaine de ce modus vivendi.

3) Si une solution pour la Bosnie et un modus vivendi dans les « krajinas » étaient atteints, il conviendrait de réfléchir à la tenue à Genève d'une conférence sur le modèle de celle de Londres (« Londres II »). Elle aurait pour premier objectif d'endosser l'acquis, de donner une vigoureuse impulsion à la mise en œuvre des accords et d'assurer le financement de la reconstruction des territoires détruits, schéma dans lequel il importerait aussi d'impliquer plus particulièrement les Etats islamiques. D'autre part, la Conférence devrait donner mandat de résoudre les problèmes encore en suspens dans l'ex-Yougoslavie (statut définitif des « krajinas », droits des groupes ethniques et minorités nationales).

Le degré d'autonomie des zones actuellement sous mandat de la FORPRONU doit être déterminé en fonction de l'importance relative des communautés serbes avant la guerre de 91. Le projet Carrington conserve pour la définition des différents statuts une grande actualité. Ce n'est pas aux Douze d'encourager des modifications de frontières.

Une large autonomie au Kosovo doit également être rétablie car les Serbes ne peuvent refuser aux Albanais du Kosovo ce qu'ils exigent pour la communauté serbe dans les « krajinas ». Au Sandjak et en Voïvodine, des droits spécifiques doivent être assurés, comme prévu par les Coprésidents. La Hongrie ne doit pas se sentir abandonnée à elle-même face au problème de la minorité magyare en Voïvodine. Dans l'ensemble des trois régions, une présence internationale s'avère nécessaire afin de surveiller le respect des droits des groupes ethniques et des minorités.

La véritable Conférence globale portant sur l'ensemble des problèmes ne pourra avoir lieu qu'au terme, quand seront achevées avec succès les négociations sur les problèmes pendants dans l'ex-Yougoslavie. Ce « Londres III » pourrait endosser les arrangements correspondants, qui devraient aussi comporter des dispositions en matière de désarmement. Leur mise en œuvre ouvrirait la voie à la pleine intégration de la Serbie-Monténégro dans la communauté internationale.

4) Ces réflexions ne sont pas définitives et devront être adaptées à la lumière des événements. Il faut y voir une incitation à une discussion entre les Douze sur la poursuite de l'approche commune, ce faisant nous souhaitons aussi renforcer la position de Lord Owen ;

Nous souhaiterions vous proposer que nos experts élaborent en premier lieu une position commune, qui sera soumise pour approbation au Conseil « Affaires générales » par l'intermédiaire du comité politique. Le résultat pourrait alors servir d'orientations pour le négociateur de la Communauté en lui laissant la flexibilité indispensable.

Mais le plus urgent est que nous donnions maintenant une nouvelle impulsion politique énergique aux efforts de paix dans les domaines prioritaires et à la sécurité de l'approvisionnement humanitaire des personnes dans le besoin. Nous ne pourrions pas échapper à notre responsabilité vis-à-vis de ces citoyens européens pas plus qu'aux attentes de l'opinion publique de nos pays à l'égard de la PESC. Aussi devons-nous, malgré les difficultés, faire tout notre possible pour éviter la catastrophe qui menace cet hiver.

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir transmettre cette lettre aux autres membres du Conseil ainsi qu'à Lord Owen.